

DECRET N° 2004-022 DU 21 JANVIER 2004

Portant nomination au Ministère de
l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-336 du 28 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 14 janvier 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes ci-après désignées sont nommées dans les fonctions respectives au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle :

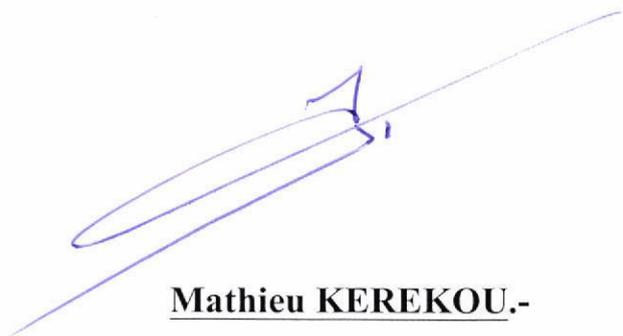
- Directrice Adjointe de Cabinet : Madame Bintou ADAM TARO
- Conseiller Technique Juridique : Madame Yvette KPONGNONHOU
- Conseiller Technique à la Formation Agricole,
Para Sanitaire, Hôtelière et Sociale : Madame Agathe SOUROU
HOUNGNINOU

- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur Marouf ADJANAN
- Directeur de l'Administration : Monsieur Wassi R. IGUE
- Directrice du Développement Social et de la Solidarité : Madame Chantal MAYAKI, épouse YAYA NADJO
- Directrice de la Promotion de la Femme : Madame Geneviève OGOUSSAN
- Directeur de la Communication et de la Mobilisation Sociale : Monsieur Gérard MIGAN
- Directeur de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence : Monsieur Mama Issa ABOUDOU
- Directrice du Fonds d'appui à la Solidarité Nationale : Madame Bérénice DJENGUE, épouse KOUKOU
- Directrice du Fonds de Soutien à l'Action Sociale : Madame Antoinette BOSSOU, épouse ORE LAWIN

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 décembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de la Famille, de la
Protection Sociale et de la Solidarité,



Massiyatou LATOUNDJI LAUREANO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MFPSS 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 INTERESSES 08 JO 1.-